

DECISION

N°2025/300/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer un contrat de cession avec le Centre d'Animation Culturelle de Compiègne et du Valois – Espace Jean Legendre – Place Briet Daubigny – 60200 COMPIEGNE – pour une représentation du spectacle « *Alta es la luna* » de la compagnie Matica de Flor, prévue le mardi 18 novembre 2025 à 20h00 au Théâtre du Château. La représentation sera précédée d'une introduction à l'œuvre de 18h15 à 19h00. Un atelier de chant, en lien avec le spectacle, est organisé le lundi 17 novembre 2025 de 18h45 à 20h45.

DECIDE :

Article 1^{er} – Un contrat de cession est signé avec le Centre d'Animation Culturelle de Compiègne et du Valois – Espace Jean Legendre – Place Briet Daubigny – 60200 COMPIEGNE – pour une représentation du spectacle « *Alta es la luna* » de la compagnie Matica de Flor, prévue le mardi 18 novembre 2025 à 20h00 au Théâtre du Château. La représentation sera précédée d'une introduction à l'œuvre de 18h15 à 19h00. Un atelier de chant, en lien avec le spectacle, est organisé le lundi 17 novembre 2025 de 18h45 à 20h45.

Article 2 – Le montant de la cession s'élève à **2 900 € HT (TVA 5.5%)** pour le spectacle. Le Théâtre du Château prendra en charge également :

- Le coût de l'atelier de chant de **880 € HT**
- Les frais de transport du décor et de l'équipe à hauteur de **350 € HT**
- Les frais de repas de l'équipe sur la période d'accueil (4 personnes)
- Les frais d'hébergement aux appartements de la ville d'Eu sur la période d'accueil pour 4 personnes.
- Les droits des auteurs SACEM/SACD

Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours à réception de la facture.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 7 novembre deux-mille-vingt-cinq.

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

Mairie d'Eu
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

